

**N° 8526<sup>10</sup>**  
**CHAMBRE DES DÉPUTÉS**

---

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967  
concernant l'impôt sur le revenu**

\* \* \*

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL  
PAR LE CONSEIL D'ÉTAT**

(19.12.2025)

*Le Conseil d'État,*

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 17 décembre 2025 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

**PROJET DE LOI**  
**portant modification de la loi modifiée du 4 décembre 1967**  
**concernant l'impôt sur le revenu**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 17 décembre 2025 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 17 juin et 2 décembre 2025 ;

*se déclare d'accord*

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 78, paragraphe 4, de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 16 votants, le 19 décembre 2025.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*Pour le Président,*  
*Le Vice-Président,*  
Alain KINSCH

